

la Saône et au nord du Rhône, le territoire qui fait partie aujourd'hui du département du Rhône ; c'est-à-dire l'espace qui s'étend depuis le bief de Génay jusqu'à la Pape. Les Ségusiaves *trans Rhodanum* ne pouvaient pas dépasser cette limite. On rencontre, en effet, à quatre kilomètres à peine, en remontant la Saône, Trévoux, qui appartenait aux Ambarres, puisqu'il se trouve entre Ambérieu en Dombes et Ambérieu d'Anse, dont les noms dérivent évidemment de celui d'*Ambarri*.

César, ainsi que s'expliquent les Commentaires, allant des Allobroges vers les Ségusiaves, *ab Allobrogibus in Segusiavos* (I, 10), établit son camp chez ces derniers. C'est ce qui ressort de son récit.

Il reçut, chez les Ségusiaves *trans Rhodanum*, les plaintes des Eduens, des Ambarres et des Allobroges.

Son camp ne pouvait être posé qu'entre Neuville, dernière commune du département du Rhône, et Lyon.

César savait, par ses éclaireurs, où se trouvaient les Helvètes, et où ils passaient la Saône. Il avait combiné ses moyens pour attaquer leur arrière-garde à l'improviste, au moment où les trois quarts de ces émigrants auraient traversé la rivière. Il dut donc se rapprocher d'eux, sans s'éloigner de la Saône.

César dit qu'il est parti de son camp à la troisième veille, c'est-à-dire, entre minuit et trois heures du matin ; *de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus* ; — qu'il attaqua et surprit les Tigurins en désordre. *Eos impeditos et inopinantes aggressus* (I, 12). De ces paroles, l'on est fondé à conclure que les Tigurins étaient peu éloignés du camp de César, à dix ou douze mille pas romains environ, (15 à 18 kilomètres) ; en un mot, à une distance assez rapprochée pour qu'en partant entre minuit et trois heures du matin, il pût les surprendre inopinément.